



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Seniors, à pied, au guidon ou au volant, faisons le point !

septembre 2023



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**





Yves Le Breton
Préfet de Haute-Savoie

Se déplacer à pied, derrière un guidon ou un volant, fait partie de vos habitudes et de votre mode de vie. Cette mobilité est un gage de votre qualité de vie, de la préservation de vos liens sociaux ainsi que du maintien de votre autonomie.

Cependant, et ce malgré votre expérience, l'âge vous rend plus vulnérable aux accidents de route. Plusieurs facteurs peuvent être en cause : altération de la vue, de l'audition, des réflexes, évolution du Code de la route et développement de nouveaux modes de déplacement...

Afin de maintenir l'autonomie de chacune et chacun à se déplacer en toute sécurité, une vigilance de tous s'impose.

Réviser vos acquis et faire régulièrement l'examen de vos aptitudes sont primordiaux.

Avec cette plaquette, j'ai souhaité mettre à votre disposition un outil pour vous permettre de mettre à jour vos connaissances en matière de sécurité routière et, aussi, vous aider à trouver des solutions adaptées aux éventuelles difficultés que vous pourriez éprouver dans vos déplacements.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

La signalisation à connaître



Interdiction : Ces panneaux ronds à bord rouge indiquent une interdiction ou une limitation. La prise d'effet est immédiate.



Obligation : Ces panneaux ronds à bord bleu indiquent une action à faire obligatoirement et sont valables jusqu'à levée de l'obligation ou une fois l'obligation franchie.



Danger : Ces triangles à bord rouge signalent un danger à 150 m hors agglomération ou 50 m en agglomération. Le conducteur doit ralentir et redoubler de vigilance.



Indication : Ils informent les usagers sur leur environnement, sur une situation particulière ou sur la réglementation en vigueur. Ils sont généralement carrés à fond bleu et à bord blanc.



Temporaire : Ces triangles à fond jaune et bord rouge avertissent les usagers d'une zone de travaux et ils présentent un danger. Le conducteur doit ralentir et redoubler de vigilance.



Information : Ces panonceaux placés sous un panneau peuvent apporter des précisions sur la catégorie d'usagers concernée par le panneau ou fournir une information complémentaire (distance, longueur...).



Un panonceau ne concerne que le panneau sous lequel il est posé.

Aux intersections



Je laisse la priorité aux véhicules débouchant de la (ou des) route(s) situé(es) à ma droite



Je suis prioritaire jusqu'à la prochaine intersection sauf indication contraire (comme un panneau annonçant la distance).



1

STOP
150m



2

1 - Je vais devoir m'arrêter à un STOP dans 150 m.

2 - Je freine et je m'arrête (feux stop allumés) ou je mets un pied à terre si je suis en deux-roues.



CÉDEZ LE PASSAGE

Je cède le passage à l'intersection.
Je ne suis pas prioritaire.



1



2

1 - Je suis prioritaire.

2 - Fin du caractère prioritaire de la route.

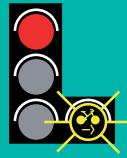


Carrefour à sens giratoire

Je ne suis pas prioritaire.

Je laisse passer les véhicules engagés dans l'anneau.

En ville...



Ce signal autorise les cyclistes à tourner à droite même si le feu est rouge.

Regardez bien à droite et à gauche !



Le cédez-le-passage cycliste au feu



Au niveau de certains feux de circulation et lorsque la signalisation

le permet, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante.



Zone de rencontre

Vous êtes sur un espace ouvert à tous : deux-roues motorisés, vélos, voitures...

Piéton, vous avez la priorité sur tous (sauf tramway).


















Double sens cyclable

Dans une rue à sens unique, les cyclistes peuvent rouler dans les 2 sens.

La prudence s'impose !

Les limitations de vitesse

Pour voiture et deux-roues motorisées de plus de 50 cm³

	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50 mètre
Sur autoroute			
Sur route à deux chaussées séparées par un terre-plein central			
Sur une section de route comportant au moins 2 voies affectées à un même sens de circulation			
Sur routes à double sens sans séparateur central			
En agglomération			

A

Tenir compte des jeunes conducteurs. Pendant les trois années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le jeune conducteur est soumis à des restrictions de vitesse : 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur les sections d'autoroute où la vitesse maximale autorisée est inférieure à 130 km/h et sur route à chaussées séparées par un terre-plein central et 80 km/h sur les autres routes. **Prenez en compte son allure et redoublez de vigilance.**

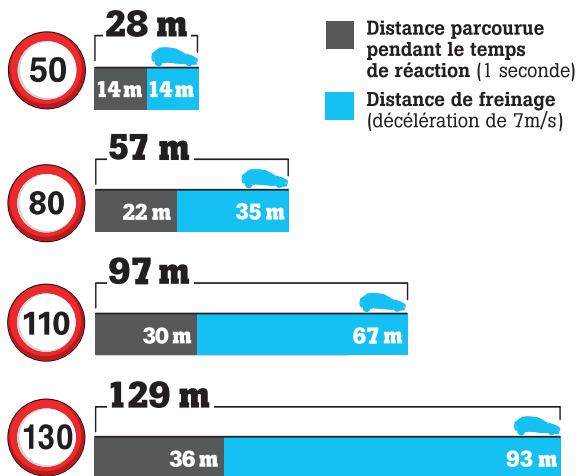
La vitesse est la 1^{ère} cause des accidents mortels en France et en Haute-Savoie. Elle provoque et aggrave les accidents.

► réduction des possibilités de manœuvrer à temps.

► plus on roule vite, plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

29 % des conducteurs ne respectent pas la distance de sécurité

- **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse.** Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépend bien entendu de l'état du véhicule et de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- **Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité.** Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
1 trait = danger, 2 traits = sécurité.
- **Redoublez de vigilance la nuit.** Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. Dès 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.



Changeons nos comportements !

Modérons notre vitesse

- Sur autoroute, ayez le réflexe régulateur de vitesse
- En ville, utilisez le limiteur de vitesse

Les dépassements

Quelle distance minimale doit-on laisser pour dépasser un cycliste ?

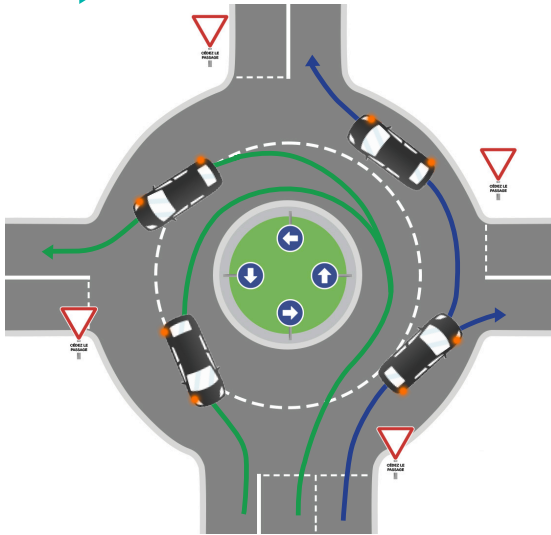


Dans quel cas puis-je chevaucher ou empiéter sur une ligne continue ?

- Pour dépasser un cycliste mais seulement si la visibilité est suffisante,
- Pour éviter un obstacle ou un danger (ex : un objet sur la chaussée),
- Pour dépasser un cavalier ou un animal en ralentissant pour ne pas l'effrayer,
- Pour contourner un chantier, en respectant la signalétique temporaire.

 Interdiction de franchir ou de chevaucher la ligne continue pour dépasser un véhicule même s'il roule à faible allure (engin agricole, camion benne, bus...)

Bien circuler dans un carrefour giratoire



Bien se placer...

Si vous sortez à droite ou allez tout droit, restez sur la voie extérieure.

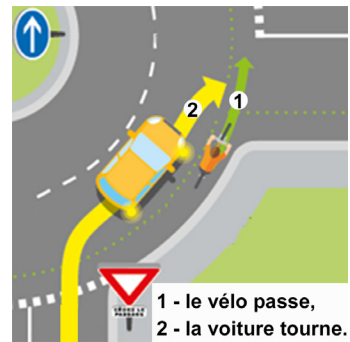
Si vous allez à gauche ou si vous faites demi-tour, vous pouvez emprunter la voie intérieure.

C'est une possibilité et non une obligation !

Pensez que vous n'êtes pas seul sur la route : n'oubliez pas vos contrôles visuels !

Si vous êtes dans l'anneau :

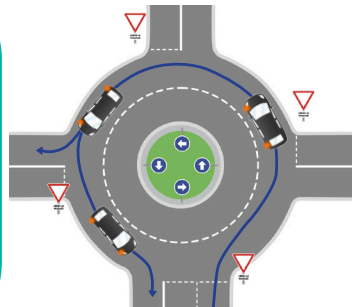
- vous êtes **prioritaire par rapport aux usagers qui veulent s'insérer dans le carrefour**. Ces derniers doivent donc vous céder le passage.
- si vous êtes sur la voie intérieure, vous n'êtes pas prioritaire par rapport aux usagers qui circulent sur la voie extérieure (y compris les vélos).
- Utiliser le clignotant ne donne aucune priorité mais informe les autres usagers de vos intentions.



En cas de doute :



- restez sur la voie de droite avant de vous insérer dans le carrefour,
- restez sur la voie extérieure,
- mettez votre clignotant à gauche jusqu'avant votre sortie,
- mettez votre clignotant à droite avant de sortir du carrefour.

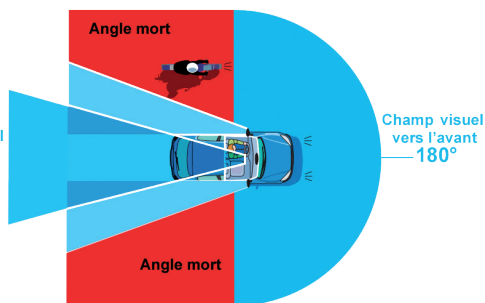


Attention aux angles morts

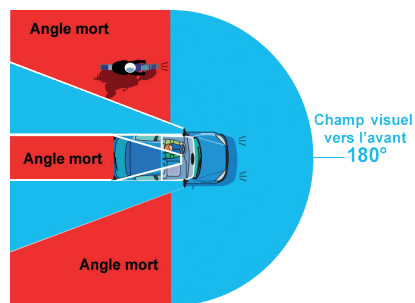
Avant de changer de direction, de sortir d'une place de parking ou d'ouvrir votre portière, il faut regarder dans ses rétroviseurs et **tourner la tête** !

À pied, à vélo, en trottinette, à scooter ou à moto : **faites attention aux angles morts**. Ce n'est pas parce que vous voyez les autres usagers que eux, ils vous ont vus !

Voiture

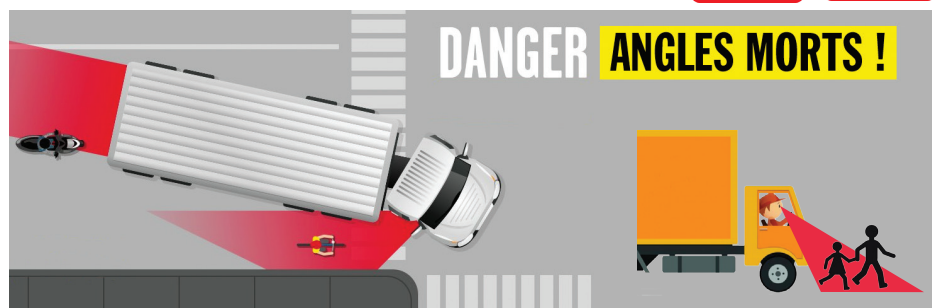


Véhicule utilitaire



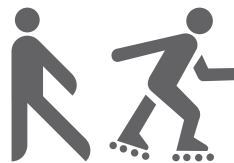
L'angle mort des poids lourds ou des bus reste la principale menace.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ces véhicules sont équipés d'un pictogramme d'alerte.



Si vous ne pouvez pas croiser le regard du conducteur, ce dernier ne peut pas vous voir !

Je suis piéton



La marche à pied n'est pas sans danger : un piéton sur deux qui décède dans un accident de la route a plus de 65 ans alors qu'ils ne représentent que 21 % de la population française. Attention, 42 % des seniors tués de + de 75 ans le sont sur les passages piétons.

Ayez les bons réflexes

Pour circuler sur le trottoir, ou en l'absence de trottoir, marchez sur l'accotement face à la circulation, en file indienne (1 personne de front). Si vous faites partie d'un groupe qui marche 2 par 2, comme en voiture, tenez votre droite.

Pour traverser une rue, empruntez toujours les passages piétons et ne traversez qu'après vous être assuré que la visibilité, la distance et la vitesse des véhicules vous permettent de le faire sans risque. Privilégiez les carrefours équipés de feux tricolores.

En descendant d'un bus, attendez qu'il soit reparti et que la vue soit dégagée pour traverser. Ne traversez jamais ni devant ni derrière un bus : le chauffeur du bus et les autres usagers ne peuvent pas vous voir.

N'oubliez pas que les vélos sont de plus en plus nombreux dans les villes et qu'ils sont silencieux. C'est aussi le cas des véhicules électriques.

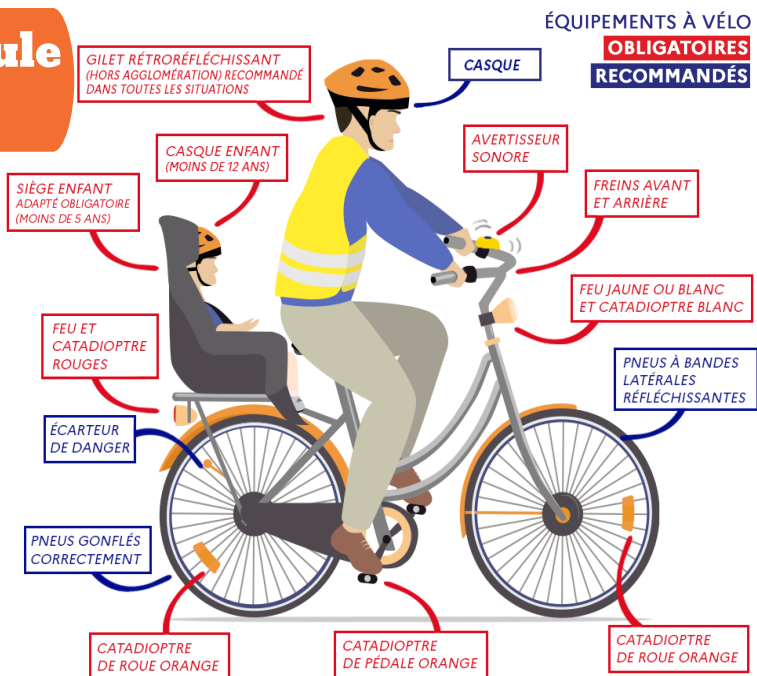
Une personne à mobilité réduite (en chaise roulante, avec une poussette, avec un vélo à la main...) est autorisée, par le Code de la route, à circuler sur la chaussée dans le sens de la marche.



Soyez visible : pendant la journée, il existe des "heures" à risque : on enregistre ainsi plus d'accidents graves en hiver et en fin de journée, lorsque la luminosité baisse.

- Portez des vêtements de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes,
- Établissez un contact visuel avec les conducteurs avant de traverser,
- Signalez d'un geste votre intention avant de vous engager.

Je circule à vélo



Ayez les bons réflexes

Respectez le Code de la route (feux, priorité à droite) et empruntez les pistes et bandes cyclables.

Soyez visible : hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un **gilet rétroréfléchissant** certifié est **obligatoire** pour tout cycliste et son passager.

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence ! Anticipez votre **changement de direction** et signalez votre intention **en tendant le bras** du côté où vous voulez tourner, même dans un carrefour giratoire.

En ville, gardez une distance de sécurité d'1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement, une portière peut s'ouvrir inopinément.

Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.



Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers et vivement recommandé pour tous les cyclistes.
Dès 2021, l'immatriculation des vélos devient obligatoire.

Je circule à trottinette électrique ou avec un engin de déplacement personnel motorisé (EDPM)



TROTINETTE ÉLECTRIQUE **Ayez les bons réflexes**

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDE LE RESTE DU TEMPS



Obligation d'avoir une assurance responsabilité civile pour tout propriétaire d'une trottinette électrique. Vous pouvez soit souscrire un contrat d'assurance spécifique "EDP motorisés", soit contacter votre assureur pour intégrer, dans votre contrat d'assurance multi-risques habitation (MRH), une clause spécifique de

responsabilité civile de type véhicules terrestres à moteur (VTM) garantissant une indemnisation illimitée des tiers victimes. Un certificat d'assurance ainsi qu'une vignette verte vous seront alors délivrés.

En agglomération : le conducteur d'un EDPM doit circuler sur les bandes ou pistes cyclables. A défaut, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h mais également sur les aires piétonnes à condition de rouler à allure modérée (< à 6 kmh) et de ne pas gêner les piétons.

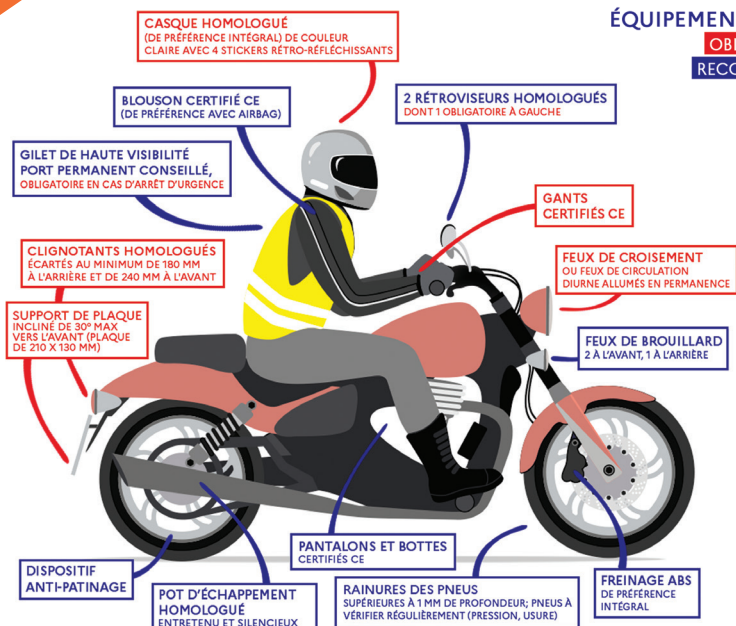
Hors agglomération : le conducteur ne peut pas circuler sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables.



Votre EDPM doit être bridé à 25 km/h pour circuler sur la voie publique. Si ce n'est pas le cas, vous devez le faire régler auprès de votre revendeur ou constructeur.



Je circule en deux-roues motorisés



Ayez les bons réflexes

Respectez le Code de la route (feux, priorité à droite...) !

Adaptez votre vitesse de circulation et anticipez les distances de freinage, plus longue que celle d'une voiture.

Restez particulièrement vigilant à l'approche d'une intersection : les autres peuvent ne pas vous avoir vu.

Évitez de vous positionner dans les angles morts des autres véhicules et ne rasez pas les véhicules en stationnement (gare aux ouvertures de portières !).

Ne vous faufilez pas entre les voitures, ne changez pas de file inopinément.



Ne roulez pas avec des oreillettes : il est désormais interdit à tous les conducteurs, y compris les cyclistes, de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio) sauf s'il est intégré dans votre casque.

Je circule en voiture



Des équipements automobiles peuvent faciliter la conduite : boîte de vitesse automatique, direction assistée, réglage électrique des rétroviseurs... Ils permettent de se concentrer pleinement sur la route.

Quelques exemples



Limiteur de vitesse : la voiture ne peut pas dépasser la vitesse maximale programmée par le conducteur. Le limiteur est adapté à la conduite en ville.



Régulateur de vitesse : il donne la possibilité de maintenir une vitesse choisie (utile lorsque le trafic est fluide sur autoroute essentiellement). Une fois la vitesse choisie, le pied peut être retiré de la pédale d'accélérateur.



Régulateur adaptatif de vitesse ou ACC (Adaptive Cruise Control) comporte une fonction supplémentaire : il maintient automatiquement l'intervalle de sécurité avec le véhicule qui vous précède (2 secondes minimum).



L'ABS (système antiblocage des roues) permet d'éviter le blocage des roues lors du freinage. Il permet de continuer à diriger le véhicule en freinant.

Attention : quand l'ABS fonctionne, il provoque un bruit et une vibration dans la pédale de frein.

L'AFU - assistance au freinage d'urgence ou BAS (brake assistant system) : c'est un complément idéal de l'ABS. Il détecte l'urgence d'après la vitesse d'enfoncement de la pédale et amplifie au maximum le freinage, à la limite du blocage.



Sachez remettre en question votre capacité de conduite :

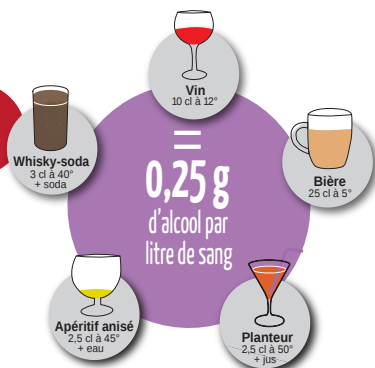
les incidents à répétition peuvent être le signe annonciateur d'un accident plus grave. N'hésitez pas à prendre l'avis de votre entourage.

Réduisez les risques, évitez les longs parcours et les heures de pointe. Planifiez vos trajets à l'avance : les soucis et le stress peuvent gêner la concentration sur la route. S'il le faut, préférez le train à la voiture. **La fatigue et le manque de sommeil sont un risque réel.** Dès les premiers signes de somnolence, faites une pause d'au moins quinze minutes.

L'alcool et la conduite

Soyez conscient du risque ! Conduire sous l'emprise d'alcool met en péril sa propre sécurité et celle des autres usagers.

En France, les conduites sous l'emprise de l'alcool sont responsables de 30 % des accidents mortels.



Taux maximum légal d'alcool au volant :
0,50 g d'alcool par litre de sang (0,2 g/l pour les permis probatoires).



Temps d'élimination pour 1 seul

	45 kg	50 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	80 kg	85 kg	90 kg
	0,37	0,33	0,30	0,28	0,26	0,24	0,22	0,21	0,20	0,19
	0,74	0,67	0,61	0,56	0,51	0,48	0,44	0,42	0,39	0,37
	1,11	1,00	0,91	0,83	0,77	0,71	0,67	0,63	0,59	0,56
	1,48	1,33	1,21	1,11	1,03	0,95	0,89	0,83	0,78	0,74
	1,85	1,67	1,52	1,39	1,28	1,19	1,11	1,04	0,98	0,93
Temps d'élimination	2h30	2h15	2h00	2h00	1h45	1h30	1h30	1h15	1h15	1h15

Ces valeurs sont données à titre indicatif



Temps d'élimination pour 1 seul

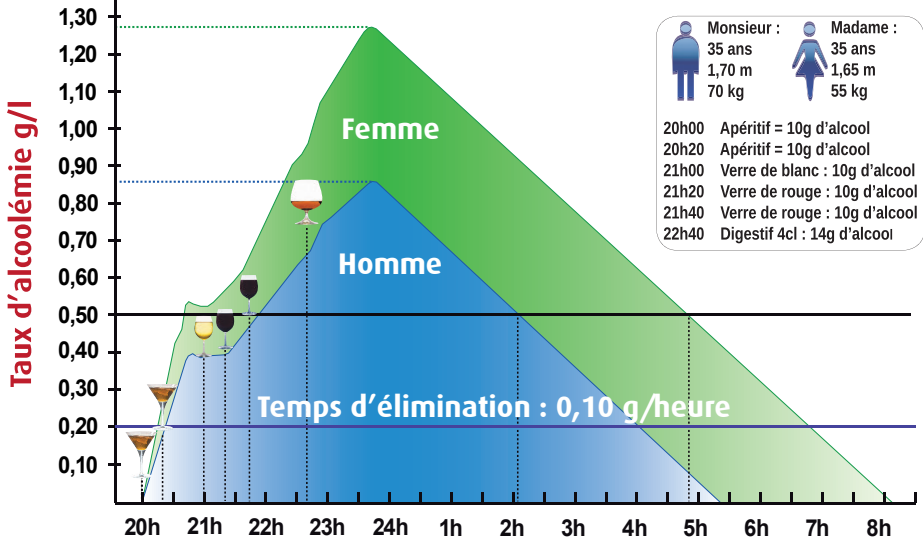
	50 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	80 kg	85 kg	90 kg	95 kg
	0,29	0,26	0,24	0,22	0,20	0,19	0,18	0,17	0,16	0,15
	0,57	0,52	0,48	0,44	0,41	0,38	0,36	0,34	0,32	0,30
	0,86	0,78	0,71	0,66	0,61	0,57	0,54	0,51	0,48	0,40
	1,14	1,04	0,95	0,88	0,82	0,76	0,71	0,67	0,63	0,60
	1,43	1,30	1,19	1,10	1,02	0,95	0,89	0,84	0,79	0,75
Temps d'élimination	2h00	1h45	1h30	1h30	1h15	1h15	1h15	1h15	1h15	1h00

Ces valeurs sont données à titre indicatif



Un conducteur est en infraction si son **taux d'alcoolémie** est supérieur ou égal à **0,5 g/l** de sang. Ce taux est abaissé à **0,2 g/l** de sang pour les nouveaux titulaires du permis de conduire, y compris pour les conducteurs qui ont repassé leur permis suite à la perte de la totalité de leurs points.

Consommation d'alcool au cours d'une soirée entre amis



RETRAIT DE 6 POINTS

€ 135

UNE IMMOBILISATION DU VÉHICULE

CHAQUE JOUR, en Haute-Savoie, les forces de l'ordre réalisent plus de 317 contrôles d'alcoolémie.

STOP

Prévoyez votre retour : Il est facile de s'organiser pour qu'une soirée ou un repas ne se termine pas tragiquement. La solution la plus simple est de ne pas consommer d'alcool ou de désigner un conducteur qui restera sobre.

Refusez de monter dans un véhicule dont le conducteur n'est pas en état de conduire.

Médicament et conduite

La prise de médicament n'est pas un geste anodin. Conduire après avoir pris certains médicaments peut entraîner des effets sur la vigilance, la coordination des mouvements, la vision.... Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin et pharmacien en précisant votre mode de déplacement.

Identifier le pictogramme

Lisez les indications qui figurent sur les boîtes de médicament. Elles sont classées en 3 catégories, selon le niveau de risque du médicament :



la prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé(e) avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant(e) quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.



la prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.



la prise du médicament rend la conduite dangereuse. Avant de recommencer à conduire, demandez l'avis de votre médecin. S'ils'agit d'un médicaments sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.



Soyez attentif aux signes d'alerte : Ne prenez pas le volant ou arrêtez de conduire si vous ressentez de la fatigue ou des effets secondaires tels que des engourdissements, des tremblements, des nausées, des vertiges.

Ne multipliez pas les risques : En cas de fatigue, les effets indésirables des médicaments sur la conduite sont décuplés. La prise simultanée de médicaments avec de l'alcool et/ou des drogues, en particulier le cannabis, multiplie les risques d'accidents.

Téléphone et conduite

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, "kit mains-libres" ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Il est interdit de téléphoner, de porter des écouteurs, oreillettes ou casque audio :

AU GUIDON



ET AU VOLANT



Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est passible de :



Depuis le 22 mai 2020, si un conducteur tient son téléphone en main en même temps qu'il commet une autre infraction, il risque la rétention de son permis de conduire. Constatée par les forces de l'ordre, cette rétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.

Etre vu des autres usagers



■ **Piétons**, hors agglomération, mettez votre gilet haute visibilité rétro réfléchissant !

■ **Piétons seniors**, en ville, portez un sac haute visibilité ! Ainsi, vous serez visible la nuit à plus de 130 mètres.



LA LUMIÈRE EN MOINS, LA VISIBILITÉ EN PLUS.

■ **Cyclistes**, vous devez porter un gilet haute visibilité lors de vos déplacements hors agglomération, la nuit et le jour lorsque la visibilité est insuffisante.



■ **Utilisateurs de trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard...**, vous devez porter un vêtement ou un équipement rétro réfléchissant, de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération.



■ **Automobilistes, scootéristes, motards, conducteurs de trois-roues motorisés et de poids lourds**, vous devez toujours avoir à bord de votre véhicule un gilet haute visibilité. Son port est obligatoire lors d'un arrêt d'urgence (panne ou accident).

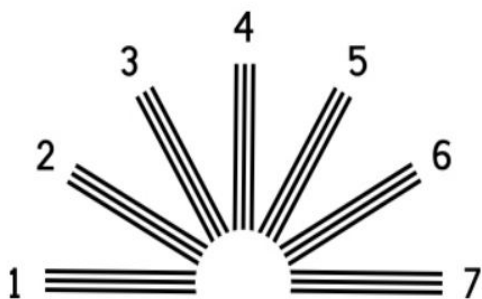


Bien voir pour bien conduire

Plus de 90 % des informations nécessaires au conducteur passe par la vue. Une bonne vue est donc essentielle pour la conduite d'un véhicule. Pour garantir votre sécurité, adoptez de bonnes habitudes en la faisant contrôler régulièrement.

Testez votre vue en gardant vos lunettes si vous en portez

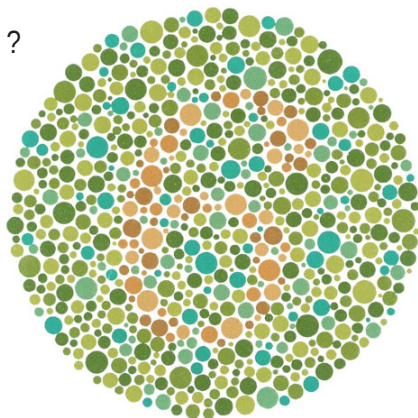
1. Cachez l'œil gauche et vérifiez que sur le schéma, chaque trait est net et de la même intensité noire.
2. Recommencez en cachant l'œil droit.



3. Distinguez-vous les contours aussi nets sur les fonds rouge et vert ?



4. Quel chiffre se cache dans cette image ?



Qu'est-ce que la tache aveugle ?

Certains conducteurs après un accident déclarent "je n'ai rien vu". Sans mauvaise foi, ils sont victimes du syndrome de la tache aveugle (tache de Mariotte).

Faites le test !

Fermez l'œil droit et fixez le rond avec l'œil gauche en tenant le livret à bout de bras, dessin à l'horizontale. Approchez et éloignez le dessin de votre visage plusieurs fois.

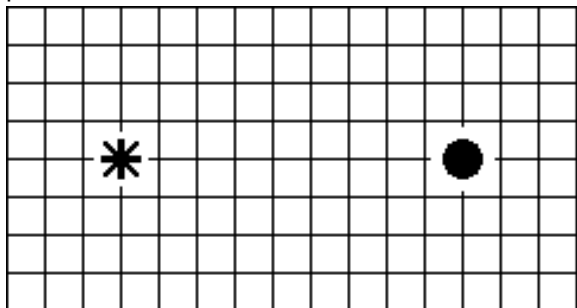
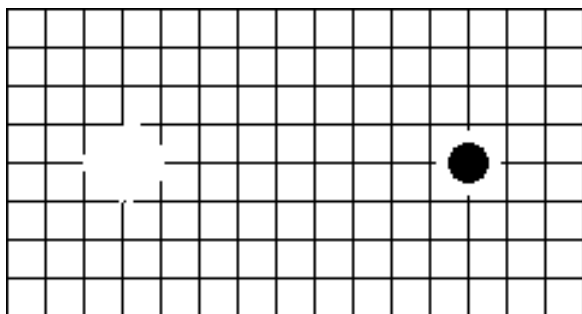


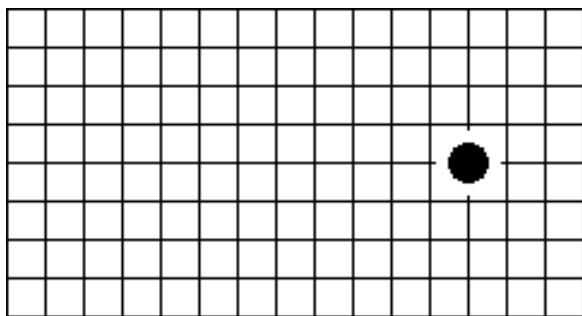
Image réelle



**Image perçue
par le cerveau**

Résultat

A une certaine distance, l'étoile peut disparaître, elle est alors située juste sur votre tache aveugle.



**Image corrigée
par le cerveau**

Explication

Pour combler l'emplacement de l'étoile manquante, votre cerveau reconstitue la grille en recopiant l'environnement.



Dans le syndrome de la tache aveugle, un danger peut être "gommé" par le cerveau. **Pour y remédier, faites plusieurs contrôles visuels avant de manœuvrer.**

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ*

les + de
65 ans c'est :

21 %

DE LA POPULATION TOTALE



les + de
75 ans c'est :

10 %

DE LA POPULATION TOTALE

27 %

DES PERSONNES
TUÉES DANS
UN ACCIDENT
DE LA ROUTE



15 %

DES PERSONNES
TUÉES DANS
UN ACCIDENT
DE LA ROUTE

45 %

DE LA
MORTALITÉ PIÉTONNE



33 %

DE LA
MORTALITÉ PIÉTONNE

**LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT
SONT PLUS GRAVES ET PLUS SOUVENT
MORTELLES POUR UN SENIOR.**

La fragilité s'accroît proportionnellement avec l'âge :
à blessure égale, une personne jeune survit,
une personne plus âgée décède.

* Source : ONISR, bilan 2022

www.securite-routiere.gouv.fr

Direction départementale
des Territoires
de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
Tél. 33 (0)4 50 33 60 00

Coordination sécurité routière
Rachel Chapuis
Tél. 33 (0)4 50 33 77 31
ddt-securite-routiere@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

